



Procès-Verbal

Commission FEMININE

N° 03
03 Octobre 2019

Présent(e)(s) Alain Martin, Président du District
Daniel Roger, Président de la Commission
Laurent Bauvineau, Laurence Paré,
Invitée : Aurélie Guillet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 02 du 12 Septembre 2019 sans réserve

2. Mise en place de la Commission

Monsieur Alain Martin, Président du District, met en place la Commission qui est constituée de :

Président : Daniel Roger

Secrétaire : suivant disponibilité des membres présents

Membres : Laurent Bauvineau, Laurence Paré, Lydie Chauvier et Annie Olivier

Le Président du District rappelle le rôle de cette Commission qui est :

- D'organiser, d'établir, gérer et suivre les différentes compétitions départementales et les pratiques féminines en football d'animation et à effectif réduit (U6F à U13F)
- Participer aux rassemblements féminins et aux actions en lien avec la féminisation

3. Point sur les engagements

Considérant que l'article 28.3 des règlements généraux dispose que :

«Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves nationales et régionales.»

Dispositions L.F.P.L. :

Le montant des droits d'engagements fixé chaque année par le Comité de Direction figure en annexe 5.

Les engagements pour chaque épreuve devront être saisis sur Footclubs au plus tard à la date butoir fixée par la Commission d'Organisation et à défaut, le Comité de Direction.

Les engagements saisis à partir du lendemain de cette date pourront être refusés par le Comité de Direction – ce refus étant insusceptible d'appel – et en cas d'acceptation, seront pénalisés d'une amende égale au droit d'engagement de l'équipe concernée.

Tout club qui soustraira une équipe engagée supportera, en plus des droits d'engagements, les frais de dossier dont le montant est équivalent à ces droits d'engagements.

Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août, passif inclus, voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves régionales et départementales ».

L'équipe 2 du club GF Vertou Foot Féminin s'étant retiré le 16.09.2019 se voit infliger l'amende de 80 €
L'équipe 1 du club de Carquefou USJA s'étant engagée le 18.09.2019 se voit infliger l'amende de 80 €

4. Tirage des Coupes U18 F Foot à 11, U15 F Foot à 11 et Foot à 8

La Commission procède au tirage du 1^{er} tour des Coupes U18 F Foot à 11 et U15 F Foot à 11 et Foot à 8

U18 F Foot à 11 :

18 équipes engagées

2 matchs – 14 exempts

Le 1^{er} tour aura lieu le 19 Octobre 2019 à 16 h 00.

U15 F Foot à 11 :

19 équipes engagées

3 matchs – 13 exempts

Le 1^{er} tour aura lieu le 19 Octobre 2019 à 16 h 00.

U15 F Foot à 8 :

17 équipes engagées

1 match – 15 exempts

Le 1^{er} tour aura lieu le 19 Octobre 2019 à 14 h 00.

5. Championnat Futsal Féminine Seniors

7 équipes se sont engagées.

La Commission élabore le calendrier ainsi que les rencontres

Les rencontres débiteront le samedi 12 Octobre 2019

La feuille de match informatisée est mise en place à compter de cette saison

6. Courriels

. Bouguenais Football du 13.09.2019

Pris connaissance. Le Directeur a rendu réponse

. GF Châteaubriant Derval du 16.09.2019

Pris connaissance. Le Directeur a rendu réponse

. GF Loire et Cens du 17.09.2019

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse

L'engagement en championnat ne pourra être effectif qu'en 2^{ème} phase

. Carquefou USJA du 28.09.2019

Pris connaissance. Le Directeur a rendu réponse

. La Chapelle S/E AC du 01.10.2019

Pris connaissance. Le secrétariat a rendu réponse

7. Divers

Prochaine réunion : le 24 Octobre 2019

Le Président,
Daniel Roger



Le Secrétaire de séance,
Laurent Bauvineau

